4. — ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

MOUVEMENT DE LA CONSTRUCTION. — 4e TRIMESTRE ET TOTAL DE L'ANNÉE 1933.

VILLES	NOMBRE DES AUTORISATIONS ACCORDÉES		SURFACES COUVERTES EN MÈTRES CARRÉS		NOMBRE DE LOGEMENTS ÉDIFIÉS		VALEUR DES CONSTRUCTIONS	
	4e trimestre	TOTAL	4e trimestre	TOTAL	4e trimestre	TOTAL	4e trimestre	TOTAL
Agadir	30	141	2.732	56.777	22	55	1.143.800	2.521.500
Azemmour	22	50	274	710	»	1	41.000	123.500
Casablanca	255	1.139	38.857	182.522	351	1.971	18.168.400	103.608.650
Fédala	4	31	248	7.104	4	30	106.600	2.187.600
Fès	61	185	7.893	34.702	40	149	2.886.821	14.110.621
Marrakech	81	237	12.746	34.530	83	221	558.200	8.183.823
Mazagan	112	402	2.645	14.786	16	104	428.950	3.415.800
Meknès	72	302	8.322	54.845	92	416	6.011.300	26.576.500
Mogador	3	5	98	735	2	10	95.000	286.100
Ouezzane	7	98	459	10.198	2	77	173.300	3.763.100
Oujda	54	196	7.190	21.647	38	149	2.806.000	10.245.540
Port-Lyautey	46	183	6.057	25.551	27	227	1.746.000	12.566.700
Rabat	293	877	46.715	151.184	248	915	18.782.350	54.722.500
Safi	21	91	3.000	13.703	25	93	1.228.475	4.533.675
Salé	24	111	2.898	17.147	32	154	880.950	6.078.450
Sefrou	18	52	584	2.380	7	36	148.850	704.350
Settat	27	74	970	3.120	27	67	120.000	572.000
Taza	18	73	1.180	7.930	13	57	390.000	3.048.000
TOTAUX	1.148	4.247	142.868	639.571	1.629	4.732	55.715.996	257.248.409

5. — PRODUCTION INDIGÈNE

LA SITUATION ACTUELLE DU TAPIS MAROCAIN.

Présenté à Paris dès 1917 et 1919, puis périodiquement dans les principales expositions et foires de la métropole, le tapis marocain s'est imposé si vite à l'attention de la clientèle française, puis étrangère, que sa production a pu passer, de 20.000 mètres carrés qu'elle était en 1920, à 60.000 mètres carrés en 1930. Et, en dépit de la crise actuelle, ce chiffre s'est maintenu jusqu'à ce jour.

Du fait que, par l'institution d'une estampille officielle, cette production devait conserver son caractère indigène traditionnel, elle ne pouvait porter ombrage à la fabrication algérienne et tunisienne, toutes différentes, encore moins à la fabrication française, avec laquelle elle n'a, pour ainsi dire, aucun rapport. C'est la raison pour laquelle la métropole lui ouvrit, dès la première heure, le contingent annuel de 30.000 mètres carrés.

On espérait que l'accroissement continu de la production, joint au plus strict respect de la tradition marocaine, aiderait le Protectorat à obtenir de la métropole le relèvement logique du contingent primitivement fixé. Il n'en a rien été. Tous les efforts tentés dans ce sens ont été vains. Bien plus, une certaine hostilité s'est manifestée contre le tapis marocain. Des indices permettent de craindre qu'à la prochaine occasion, le renouvellement du prochain contingent ne sera pas obtenu sans difficulté.

Le tapis algérien concurrence déjà sévèrement le tapis marocain. Concurrence facile ainsi qu'on va le voir.

La main-d'œuvre, par exemple, ne lui coûte que 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le millier de points, au lieu de 0 fr. 80 à 1 franc, ce qui représente, pour le nouage, des qualités inférieures, un prix de revient de 7 fr. 20 à 8 fr. 64 au mètre carré au lieu de 11 fr. 52 à 14 fr. 40 au Maroc, et de 20 à 24 francs par mètre carré pour les qualités courantes — de beaucoup les plus nombreuses au Maroc — au lieu de 32 à 40 francs.

Les frais de transport en France sont, d'autre part, moins onéreux : les expéditions massives d'Alger ou d'Oran à Paris grèvent le prix du mètre carré de 5 francs, tandis que celles de Casablanca à Paris, y compris la taxe d'importation, le grèvent de 7 fr. 50.

La teinture des laines qui se fait en Algérie à l'aide de produits minéraux est beaucoup moins coûteuse qu'ici, où l'on ne recourt, en raison des obligations de l'estampille, qu'à des colorants solides, la plupart végétaux et de prix élevé.

Cette concurrence ne serait-elle pas une autre cause, différente de la crise actuelle, de l'arrêt de la marche ascensionnelle du tapis marocain ? Et celui-ci ne résisterait-il que grâce à l'exceptionnel mérite qu'il a d'avoir conservé tout son caractère initial ?

Mais voici que le tapis algérien entreprend d'imiter le tapis marocain dans ses dessins et ses coloris. On nous affirme même qu'il s'affiche parfois sous les mêmes dénominations que les nôtres. Ainsi, la concurrence dépasserait les limites de la loyauté.

Devant une situation susceptible de mettre en péril une industrie marocaine que de généreux efforts ont si heureusement rénovée et développée, le Protectorat se doit évidemment de réagir. S'il ne peut empêcher qu'on l'imite, du moins est-il en droit d'affirmer plus visiblement, plus vigoureusement la propriété et l'authenticité de ses types.

Pour cela, il lui suffira de substituer, au trop modeste plomb de l'estampille, une étiquette non moins officielle, plus voyante, qui portera les mêmes caractéristiques (un sceau de Salomon) et l'inscription « Maroc » avec, en plus, le nom du type du tapis sur lequel elle sera apposée. Ainsi conçue, elle déterminera sans ambiguïté la vraie fabrication marocaine.

PROSPER RICARD
Chef du service des arts indigènes du Protectorat.

LA FABRICATION DES TAPIS DANS LA RÉGION DE MEKNÈS.

Le contrôle de la fabrication des tapis marocains qui s'exerce dans la région de Meknès aussi bien en tribu qu'en ville, a donné pour la saison 1932-1933, les chiffres suivants :

1° Dans les tribus des Beni-M'Guild :

Azrou	347 tapis	
El-Hamman	227 —	
Arhbalou	78 —	
Itzer	95 —	
Beni-Mtir	114 —	
Meknès-banlieue ...	114 —	
Soit	975 tapis	
mesurant environ		4.500 mq.

2° A Meknès-ville. 900 tapis mesurant environ 4.250 mq.

Soit, en tout, 1.875 tapis mesurant environ 8.750 mq.

Le contrôle en tribu, effectué par l'inspecteur régional des arts indigènes en présence des représentants locaux de l'administration (contrôleurs civils, officiers des affaires indigènes et caïds) ne laisse généralement voir que des tapis ayant fait l'objet de soins tout particuliers, tant au point de vue de la texture que de la teinture. Pour cette raison, ils ont la valeur des produits de qualité et sont d'un prix relativement élevé.

Les tapis présentés pour l'estampillage à Meknès, par les trafiquants des souks, sont au contraire d'une qualité inférieure, car le tissage et la teinture en sont défectueux. De prix peu élevé, ils font une concurrence déloyale aux premiers.

Le service des arts indigènes songe à donner toutes instructions utiles pour encourager la fabrication de bon aloi et protéger les artisans honnêtes.

RÉSULTAT DE L'ESTAMPILLAGE DES TAPIS MAROCAINS, PENDANT L'ANNÉE 1933.

Estampillage des tapis. — L'octroi de l'estampille d'État certifiant l'authenticité d'origine, la bonne fabrication et le caractère indigènes des tapis marocains a donné, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1933, et pour chacun des centres où est délivrée cette estampille, les chiffres suivants :

LIEUX d'estampillage	NOMBRE de tapis	SURFACE en mq.
Rabat	3.981	18.489 43
Salé	4.342	15.954 83
Fès	3.033	12.569 31
Meknès	1.221	4.005 71
Marrakech	1.836	7.318 17
Casablanca	1.071	4.245 96
Oujda	113	530 80
Taza	399	1.877 75
Mogador	7	26 60
Midelt	409	1.387 32
Boudenib	203	809 35
Mazagan	19	80 01
Safi	2	4 62
Totaux.....	16.636	67.299 86

L'estampillage ayant porté, en 1932, sur 15.005 tapis mesurant 58.548 mq. 49, il s'ensuit que la fabrication de bon aloi accuse un accroissement de 1.631 tapis d'une surface de 8.750 mètres carrés 37.

Fait digne de remarque, surtout en cette période de crise mondiale, et preuve du succès ininterrompu d'une industrie qui paraissait avoir atteint son maximum en 1930 (environ 60.000 mètres carrés, triple de celui de 1920), s'était à peu près maintenu à ce niveau en 1931 et 1932, et vient de faire un nouveau bond dépassant le dixième du chiffre de l'année précédente.

La fabrication industrielle (environ 10.000 mètres carrés) étant sensiblement égale à celle de l'année dernière, l'augmentation de 8.750 mètres carrés porte sur la fabrication domestique ou en ateliers indigènes. Il ne peut donc être question de chômage ni de crise chez les artisans et les marchands de tapis : en une période comme celle que nous traversons, on concevrait difficilement une élévation de rendement qui ne serait pas motivée par une extension des possibilités d'achat.

Les prix de vente aux enchères ont, il est vrai, sensiblement baissé. Etant tombés à 50 francs le mètre carré en août dernier, pour les tapis à fond blanc et à 70 francs pour les tapis à fond de couleur, ils se sont relevés en décembre à 70 francs pour les premiers et à 90 francs pour les seconds. Mouvement d'ailleurs parallèle à celui du cours des laines, qui, tombé très bas depuis le début de 1933, s'est relevé dans les mêmes proportions en fin d'année.

L'ARTISANAT A LA FOIRE EXPOSITION DE FÈS.

Une présentation originale à la foire-exposition de Fès fut, sans contredit, celle des industries indigènes.

Faute de place, on ne put faire figurer toutes les corporations qui sont si nombreuses dans la capitale idrisside.

Mais les principales furent représentées et en nombre suffisant pour qu'ait pu se dégager, d'une manière assez nette, l'intérêt qu'elles sollicitent.

C'est ainsi que l'on put voir, travaillant à leurs ouvrages, des fabricants de soieries et de lainages, des relieurs, des maroquiniers, des dinandiers et des potiers, des menuisiers, des nattiers, des fabricants de coffrets et même d'objets de bonneterie.

Les meubles de conception européenne, mais de décor arabe, fabriqués par l'atelier d'Ahmed Bennani, donnent satisfaction à tous points de vue, qu'il s'agisse de la composition, de la commodité, de la solidité et de la construction proprement dite. L'adaptation au goût européen est si parfaite qu'elle a suscité des émules non seulement parmi les élèves du maître, mais qu'elle a encore été imitée par des artisans européens. Cette industrie, née sous l'impulsion du service des arts indigènes, demande cependant à être protégée contre la concurrence syrienne et égyptienne, qui présente à des prix relativement bas des meubles surchargés de marqueterie, de sculpture et de nacre.

Les cuivres de Hadj Ahmed ben Jelloun sont une autre réussite. Pour la première fois, le jeune maître expose un lustre de bronze du même style que ceux qui figurent à la grande mosquée Karouiine et à la médersa Attarine, et qui remontent aux temps almohades et mérinides. C'est une œuvre magistrale qu'on se propose d'ailleurs d'acquérir pour l'une des futures mosquées de Fès : elle ne peut recevoir de meilleure destination. A côté, figurent cent objets (plateaux, aiguières, corbeilles etc.), aux formes harmonieuses et finement ciselés qui laissent loin derrière eux la déplorable fabrication de Casablanca, estampée en série au poinçon, si généralement répandue au début du Protectorat et qu'on serait heureux de voir disparaître.

Jusqu'à ces temps derniers, les nattes de jonc originaires de Fès n'avaient guère été employées au revêtement mural. Voici qu'à l'exemple des artisans de Salé, ceux de Fès, après avoir affiné leur production, commencent à fabriquer des nattes décorées propres à lambrisser les murs des mosquées, des sanctuaires et même des appartements privés. Puissent ces premiers essais, déjà satisfaisants, trouver l'accueil qu'ils méritent.

La maroquinerie à l'usage des Européens, inexistante au début du Protectorat, a pris au cours des quinze dernières années, et particulièrement à Fès, un développement extraordinaire. Aussi les artisans du cuir, et surtout les fabricants de babouches, qui voyaient se restreindre leurs débouchés vers l'extérieur, ont-ils pu s'employer dans l'industrie nouvelle à laquelle la reliure rénovée a donné un éclat tout spécial. Il semble cependant que cette branche de l'activité locale, qui jusqu'à ces derniers temps a connu un remarquable essor, commence à souffrir : la crise mondiale se fait sentir ici comme partout ailleurs. Pour sauvegarder la main-d'œuvre des artisans d'âge déjà avancé et inaptes à l'exercice d'une autre profession, il serait infiniment désirable que la fabrication des babouches, par exemple, fût quelque peu protégée contre l'importation toute récente, à des prix dérisoires de bon marché, des chaussures d'origine étrangère.

D'usuelle qu'elle fut toujours, la poterie de Fès est sévèrement concurrencée depuis une trentaine d'années par l'importation en quantités industrielles d'ustensiles en porcelaine, en fer battu, en tôle émaillée, voire même de bidons de pétrole et de boîtes de conserves. Aussi n'a-t-elle pu se défendre qu'en se plaçant sur le terrain artistique. Issu d'une vieille famille de potiers, Driss Serghini, se haussant au niveau des meilleurs artisans d'autrefois, est aujourd'hui le représentant notoire de la tradition dans ce qu'elle a de plus sincère et de plus pur. On espère que la qualité de ses produits leur conservera longtemps encore de salutaires sympathies.

Si la réalisation d'un tel vœu en faveur du tissage des brocarts de soie fabriqués par les frères Ben Chérif, paraît hélas irréalisable, il faudrait pourtant tenter quelque chose pour que des artisans d'une si haute valeur ne voient point leurs métiers se couvrir de poussière et n'assistent à la disparition irrévocable de leurs moyens d'existence. Les efforts conjugués de la municipalité, du service du commerce et de l'industrie, du service des arts indigènes, enfin pourraient peut-être conjurer ce malheur.

Les autres formes du tissage de la soie ou de la laine ne sont pas moins menacées. Après la concurrence des pays européens, qui les contrebattait doucement, voici que s'exerce celle du Japon qui, si l'on n'y prend garde, leur donnera le coup de grâce. Mais tout permet de supposer qu'on ne laissera pas sombrer, sans réagir, ces silencieux métiers qui, dans une atmosphère si calme et si paisible, tissent ces merveilleuses ceintures et ces beaux foulards, ces vaporeux haïks et ces sobres jellabas du costume traditionnel marocain.

On n'a toutefois pas le droit de se laisser aller au pessimisme quand on assiste au réconfortant effort de réadaptation dont font preuve certains artisans. Tels d'entre eux, par exemple, acculés au chômage par l'abandon, en Egypte et au Soudan, de la babouche marocaine, ne sont-ils pas orientés avec succès vers la maroquinerie à l'usage des Européens ? Tel autre, de mosaïste qu'il était il y a dix ans, après avoir exercé le commerce des épices qui ne répondait pas précisément à ses vues, n'a-t-il pas entrepris la confection d'objets de bonneterie qu'il pratique lui-même aujourd'hui et fait adopter jusque dans les milieux féminins de son entourage ? L'on pourrait multiplier ces exemples.

Quoi qu'il en soit, dans une crise économique de cette nature, dont la conséquence est une détresse sociale qui pour être encore silencieuse n'en est pas moins alarmante, l'administration se doit d'apporter les palliatifs nécessaires. Ainsi, la foire-exposition de Fès met en évidence, une fois de plus, le péril qui menace les artisans.

LA SITUATION DES INDUSTRIES INDIGÈNES DU CUIR.

Grâce à son important cheptel de bœufs, de chèvres et de moutons, le Maroc a produit de tous temps des quantités assez considérables de peaux et de cuirs qu'il a partiellement transformées sur place pour ses besoins propres, destinant le reste à l'exportation.

Aussi, au début du présent siècle, chaque centre urbain digne de ce nom possède-t-il des tanneries qui alimentent des corps de métiers parfois très actifs, tels ceux de la fabrication des sacoches, des ceintures, des selles, des soufflets, de certains récipients en cuir et surtout des babouches.

Avec le développement progressif des moyens de transport, la renommée des babouches marocaines s'étend au delà des limites du territoire, dans toute l'Afrique du Nord, en Algérie, en Tunisie, en Egypte, et même jusqu'au Sénégal.

Mais la guerre vient, provoquant, précipitant même les transformations les plus inattendues chez des peuples qu'on avait cru très profondément attachés à leurs traditions. C'est ainsi que dans les pays qui viennent d'être mentionnés la chaussure européenne, s'infiltrant peu à peu dans les milieux indigènes, a fini par disputer la prépondérance à sa devancière.

Celle-ci a bien tenté de réagir, en s'offrant à meilleur prix mais au détriment de la qualité. Des babouchiers allèrent jusqu'à remplacer l'un des feuillets de cuir de la semelle par une couche d'argile. Une telle attitude, qui n'aurait pas dû être tolérée par la corporation, a naturellement fait empirer la situation.

D'autre part, l'importation, depuis un quart de siècle, par quantités incalculables, de récipients en toile, de bidons de pétrole et de boîtes de conserves, de bouteilles et de bonbonnes, de vases en fer battu et en tôle émaillée, l'utilisation même de vieux pneumatiques, ont fait un tort grave non seulement à la fabrication des poteries, mais encore à celle des ustensiles en cuir auparavant employés pour le transport et le logement des liquides, surtout en ce pays où dominent nomades et transhumants.

Tout cela a évidemment pour effet de provoquer, dans les tanneries et dans les souks, un ralentissement sérieux. Le malaise se dissipe pourtant. Des circonstances particulièrement heureuses, des directions attentives, orientant la main-d'œuvre sur des travaux de maroquinerie tout nouveaux, parce qu'à destination européenne, et dont le service des arts indigènes encourage la création et la diffusion, réussissent en quelques années à attirer l'attention publique sur des articles qu'on recherche bientôt dans toute l'Afrique du Nord, en Europe occidentale et jusqu'en Amérique.

Ainsi, de 1918 à 1930, les artisans du cuir, qui avaient pu craindre pour leur avenir, connaissent une activité sans précédent dans l'histoire.

Puis s'ouvre la crise actuelle. L'exportation se ralentit, l'Amérique ferme un marché que la baisse de prix ne parvient pas à rouvrir. L'Afrique du Nord et l'Europe, heureusement, sont moins exclusives. La clientèle locale enfin, si elle restreint les achats, reste fidèle, en sorte que les artisans — du moins les meilleurs et les plus dignes d'intérêt — continuent de travailler, au ralenti il est vrai, mais sans subir de préjudice trop grave.

Que la corporation veille pourtant à ses intérêts propres et ne tolère pas la mise en circulation des articles de mauvais aloi que certains de ses membres consentent à confectionner, sur la demande de trafiquants sans scrupule. Le mal, qui s'est déclaré au Maroc depuis quelque temps, et vient de gagner la France par les foires de Bordeaux, Marseille, Nice, Toulouse, Dijon, etc., par la voie de colporteurs plus soucieux de bénéfices immédiats que du renom de leur pays et de ses industries, pourrait produire les plus désastreux effets. Un contrôle des articles s'impose.

La situation est d'autant plus alarmante qu'un fait sans précédent vient de marquer la fin de 1933 : trois cent cinquante mille paires de chaussures, originaires du Japon, ont été jetées sur le marché marocain. Analogues à nos souliers « molière », et faites d'une sorte de caoutchouc, elles sont offertes au prix de dix francs, trois à quatre fois inférieur à celui des babouches de fabrication locale. Offrant à première vue beaucoup de résistance aux atteintes de la pluie, de la boue et de la poussière, elles seraient adoptées d'enthousiasme par les jeunes gens de relative aisance, qui se donnent un air « très moderne » en portant des « souliers vernis ».

Nouvel argument pour qu'en ce domaine comme dans celui de la maroquinerie à l'usage des Européens, la corporation surveille jalousement sa fabrication et son renom.

Argument non moins éloquent en faveur de l'institution de mesures douanières devant tendre à la protection des industries locales si l'on ne veut pas assister, à bref délai, à leur agonie définitive.

Prosper RICARD.